

Le roi et les sources du droit à l'époque franque

Par **Geraldine**, le **01/03/2004** à **19:21**

Je dois faire un plan détaillé et une intro sur ce sujet.

Il s'agit de démontrer les rapport réciproques entre les sources du droit pouvant être orales ou écrites avec le roi franc (mérovingien et carolingien).

Voici mon plan :

I. Les sources de droit orales

A. L'époque mérovingienne

B. L'époque carolingienne

II. Les sources de droit écrites

A. L'époque méroviengienne

B. L'époque carolingienne.

qu'en pensez vous ?

Les sources écrites : les différents codes des différentes peuplades barbares + la loi salique + droit romain

Les sources orales : coutume

Merci de votre aide par avance

Par **Olivier**, le **01/03/2004** à **21:08**

Bonsoir,

Attention, je m'excuse par avance, je vais être un peu méchant mais il ne faut pas m'en vouloir, je dis ce que je pense (et en plus c'est comme ça qu'on apprend.....)

ce plan a à la fois un mérite et un gros inconvénient :

Un gros mérite en ce qu'il permet d'aborder toutes les sources du droit

Son inconvénient majeur, c'est qu'il ne répond pas au sujet à mon avis. En fait on te demande d'étudier les rapports entre le roi et les sources du droit, donc en fait quelle est la position du souverain à ces deux époques à la fois dans l'élaboration de la règle de droit, mais aussi dans son exécution. OR ton plan ne fait dans tes intitulés que présenter les différentes sources du droit, et en plus il est rasoir (passe moi l'expression, mais j'ai l'habitude de parler franchement), essaye plutôt un plan thématique qu'historique.

En gros un chargé de TD qui tombe sur ce plan là, je sais pas s'il va beaucoup s'intéresser au

fond du devoir.....

DONC :

- 1) essaye de repenser ta problématique sous cet angle : comment montrer dans le plan les rapports entretenus par le roi avec l'élaboration puis l'application des sources de droit, et surtout leur évolution (avec éventuellement une transition sur la perte de l'emprise des souverains sur le législatif au terme de la période franque avec l'essor de la féodalité)
- 2) trouve nous un beau plan thématique plutôt qu'un plan historique qui, s'il a le mérite de tout aborder, a ce gros défaut d'être plutôt ennuyeux à la lecture.

Bon courage, et à ta disposition

Par **Geraldine**, le **02/03/2004** à **17:58**

dans la transition vous parlez de la perte de l'emprise des souverains sur le législatif au terme de la période franque avec l'essor de la féodalité. Le fait de dire ça n'est il pas un hors sujet puisque le sujet est à l'époque franque.

A moins de faire une 2ème partie sur la perte de l'emprise des souverains sur le législatif au terme de la période franque. Ca montrerait l'évolution négative pour le roi et positive pour le seigneur.

Par **Yann**, le **02/03/2004** à **22:02**

Non, ce n'est pas hors sujet au contraire, à toi de t'en servir habilement pour te faire une

ouverture. Image not found or type unknown

Par **Geraldine**, le **03/03/2004** à **11:53**

Merci pour vos réponses.

A bientôt sur le forum